



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2016-127

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-12-12-003 - Arrêté n°134/2016 en date du 12/12/2016 portant fermeture temporaire de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de grand Vey - département de la Manche) (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-12-12-003

Arrêté n°134/2016 en date du 12/12/2016 portant
fermeture temporaire de la pêche des coques sur une partie
des gisements de la baie des Veys (gisement de grand Vey
- département de la Manche)
*Arrêté n°134/2016 en date du 12/12/2016 portant fermeture temporaire de la pêche des coques sur
une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de grand Vey - département de la Manche)*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des activités et des emplois maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 12 décembre 2016

**La préfète de la région Normandie
préfète de Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

ARRETE n° 134 / 2016

Portant fermeture temporaire de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de grand Vey - département de la Manche)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie n° 94/2015 du 9 septembre 2015 fixant les modalités d'ouverture de la pêche à pied des coques sur une partie du gisement classé de la baie des Veys (gisement de Beauguillot – département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 127/2016 du 01 décembre 2016 relatif à la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (ouverture du gisement du Grand Vey département de la Manche) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 133/2016 du 09 décembre 2016 autorisant la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys (gisement de Beauguillot - département de la Manche) par dérogation à l'arrêté n° 94/2015 du 09 septembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n°16/13 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 542/2016 du 25 juillet 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

La pêche des coques est interdite du lundi 12 décembre au jeudi 15 décembre 2016 sur le gisement du grand Vey, délimité au Nord par le taret des Essarts et à l'Est par le chenal de Carentan.

Article 2 :

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 susvisé sont suspendues pendant la période d'ouverture du gisement de Beauguillot telle que fixée par l'arrêté 133/2016 susvisé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
L'adjoint au directeur interrégional de la mer
Manche Est – Mer du Nord

Stéphane GATTO



Collection des arrêtés :
Préfecture de Normandie

Destinataires :
Préfecture de la Manche
D.R.E.A.L Normandie (unité départementale du Calvados)
DTTM de la Manche – Service mer et littoral
DTTM du Calvados – Service mer et littoral
DTTM du Pas de Calais – Délégation à la mer et au littoral
CNSP- CROSS Etel
Groupement de gendarmerie départementale
Groupement de gendarmerie maritime de Cherbourg
ONCFS
CRPMEM Basse Normandie
CRPM Nord - Pas de Calais
IFREMER Port en Bessin
Mairie de Brévands
DIRM (Mission territoriale de Caen, SCSSM, SRREF)